



MAIRIE
1 place de la Mairie
86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE
☎ 05.49.37.30.91

Courriel : contact@champagne-saint-hilaire.fr
Site internet : www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 05 juillet, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 26 juin 2023

<u>Nombre de Conseillers :</u>	
En exercice :	11
Présents :	6
Suffrages exprimés :	6
<u>Vote :</u>	
Pour :	6
Contre :	0
Abstention :	0

Présents : M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, M. Vincent COISCAUD, Mme Gladys SIRE,

Absents excusés : Mme Sylvie BAZILLE, MM. Éric INGWILLER, Hugo ROUSSEL, Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents non excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

7.1. Décision modificative n°3 – Mairie

Nous avons besoin de modifier le budget de la Mairie comme suit afin de rectifier le budget alloué à l'opération 1093 (BROCKETT). En effet, il nous manque actuellement 5 200€ sur le budget pour payer les dernières factures DGD avec révisions de prix que nous allons recevoir prochainement. Pour le détail, voir le point 8.4.

Ci-dessous les modifications concernant les dépenses d'investissement :

- Opération 1101 : réhabilitation 1 route de Sommières → 2 000 € au lieu de 5 000€ (travaux en 2024)
- Opération 1096 : création d'un hangar de stockage → 6 887.8€ au lieu de 7 887.28€ (plateforme, escalier, aménagement)
- Opération 1091 : aménagement espace bibliothèque → 2 500€ au lieu de 4 000€ (pour la fin de facturation, etc.)
-

Objets : Financement maison Brockett

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
203 (20) - 1101 : Frais d'études, rech. & dé	-3 000.00		
2115 (21) - 1096 : Terrains bâtis	-1 000.00		
2131 (21) - 1091 : Bâtiments publics	-1 500.00		
231 (23) - 1093 : Immobilisations corporell	5 500.00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

AR Prefecture

086-218600526-20230705-20230707_EC_02-DE
Reçu le 07/07/2023

DÉLIBÉRATIONS

N°82/2023

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à modifier le budget mairie comme précisé ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
En mairie, le 05 juillet 2023

Le secrétaire de séance,
Olivier PIN

Le Maire,
Gilles BOSSEBOEUF

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

AR Prefecture

086-218600526-20230705-20230707_EC_02-DE
Reçu le 07/07/2023